

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
7 février 2020

Date d'affichage :
20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le 13 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200235-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 35

OBJET : Adoption du règlement fixant les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et de l'attribution des aides aux projets de jeunes riomois déposés sur la plateforme wweeddo

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service de Riomois » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Afin d'encourager les initiatives, soutenir et valoriser l'engagement des jeunes Riomois, la Commune de Riom a adhéré en 2019 à la plateforme collaborative wweeddo dédiée à la réussite des projets de jeunes de 13 à 30 ans.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été proposé de renouveler l'adhésion à wweeddo et d'attribuer la somme de 5 000,00 € dédiée au soutien des projets de jeunes Riomois.

A l'occasion du vote du budget, les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement opérationnel et du soutien, notamment financier, des projets de jeunes Riomois déposés sur la plateforme wweeddo sont proposées au vote.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et du soutien des projets de jeunes riomois déposés sur la plateforme wweeddo est présenté dans le projet de règlement joint en annexe et précise notamment les éléments suivants :

- L'objet et l'acceptation du règlement (Articles 1 et 7) ;
- Un réseau pour accompagner les jeunes dans leurs projets & multiplier les soutiens possibles (Article 2) ;
- Les critères d'attribution d'une aide financière (Article 3) : critères d'éligibilité, critères d'admission ;
- Les modalités de dépôt des demandes (Article 4) : conditionnée au lancement de son projet sur la plateforme wweeddo, instruction des demandes ;

COMMUNE DE RIOM

- Les modalités d'attribution d'une aide financière (Article 5) : le jury, montant, attribution et modalités de versement de l'aide et valorisation du dispositif ;
- Les responsabilités (Article 6).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le projet de règlement fixant les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et de l'attribution des aides aux projets de jeunes Riomois déposés sur la plateforme wweeddo pour l'année 2020,**
- **autoriser le Maire à le faire appliquer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL